

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

---

INSTITUER UN MÉCANISME DE SAISIE DES AVOIRS SOUVERAINS ÉTRANGERS  
GELÉS EN RÉPONSE AUX VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL - (N° 1706)

Non soutenu

N° CF12

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Grenon

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant les risques de rétorsion à l'encontre des avoirs publics français détenus à l'étranger ainsi que les mesures de protection susceptibles d'être mises en œuvre.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en œuvre du dispositif proposé soulève des enjeux importants en matière de sécurité économique.

Le présent amendement vise à permettre au Parlement de disposer d'une évaluation complète des risques et des conséquences potentielles.